

Rapport N° 187/2020

Renforcement et réfection des réseaux de distribution d'eau et de défense incendie de Nyon, sur les secteurs du Chemin des Jaquines, Chemin de la Chenalette et Route de Bénex-Dessus situés sur la commune de Prangins

Demande de crédit de CHF 591'000.- (HT) pour la pose de nouvelles conduites en polyéthylène PN 10 Ø 225 et 160 mm sur une longueur de 400 m, le remplacement de 3 bornes hydrantes et la mise en place d'une nouvelle chambre équipée d'une vanne de régulation de pression

Nyon, le 19 janvier 2020

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission s'est réunie en séance le 15 janvier 2020, Ferme du Manoir, Salle 1. Elle était composée de Madame Danièle Schwerzmann ainsi que de Messieurs Victor Allamand, Léon de Perrot, John Santantoniou, Michael Sauerlaender, Jean-François Füglistler (Président et rapporteur). Madame Taïna Pieren et Monsieur Pierre Wahlen étaient excusés.

Messieurs Vincent Hacker, Municipal des Services Industriels et Thierry Magnenat, Chef de service, étaient présents à cette séance. La commission tient à les remercier pour leurs explications et leurs réponses aux questions posées.

Introduction

Ce préavis découle de la séance du Conseil communal du 9 décembre dernier, durant laquelle le préavis N° 180/2019 « Budget 2020/Crédits d'extensions des Services industriels » a été voté avec un amendement de Monsieur le Conseiller communal Hanhart, qui demande que « les projets d'extensions 2020 du réseau d'eau situé sur la commune de Prangins fassent l'objet de préavis ».

Pour rappel, les Services industriels de Nyon (SIN) sont en charge de l'exploitation, de l'extension et de l'entretien d'un réseau d'eau potable qui s'étend sur le territoire nyonnais mais également sur les communes d'Arnex, Borex, Crans, Céligny (depuis 1969), Signy (depuis 1994) et Prangins (depuis 1997). Plusieurs habitations des communes de Duillier et Gingins sont également alimentées. Au total, ce sont 30'200 habitants qui sont alimentés directement par le réseau de distribution des SIN, qui a une longueur de plus de 160 km. Le regroupement de ces communes en un seul et unique réseau de distribution d'eau potable et de défense incendie a permis d'apporter une sécurité d'approvisionnement importante, un partage des ressources, une diminution des coûts d'investissement et d'exploitation, et ce conformément aux directives du plan directeur des eaux cantonal (PDDE).

Le financement de ce réseau est assuré par les revenus provenant des différentes taxes perçues par les SIN auprès des 30'200 habitants raccordés.

Les travaux du présent préavis, qui étaient inscrits au budget de la Ville au chapitre des extensions SIN, s'inscrivent dans la suite logique de ceux réalisés sur la route de l'Etraz depuis plus de trois ans et sont intégrés à notre plan directeur régional. En effet, l'important renforcement mis en place sur ce secteur permettra une augmentation de la pression de ce réseau, prévue dès le 29 mars 2020. En amont, un certain nombre de conduites doivent être absolument adaptées pour supporter l'augmentation de pression et/ou un volume de distribution plus important.

Discussion

- Après la présentation du préavis par le Municipal et son Chef de service les membres de la commission présents étaient pleinement acquis à l'acceptation de ce préavis, les commissaires étaient très conscients de l'importance de l'alimentation d'eau pour les usagers et la défense incendie, comme demandé par les directives du plan directeur des eaux (PDDE).
- La suite a tourné en discussion principalement sur le fait d'avoir des travaux inscrits dans le budget de la Ville sous l'appellation d'extensions du réseau alors qu'il s'agit le plus souvent d'entretien courant. Dans le cas présent, il s'agit du remplacement de tuyaux en fonte de 40 ans d'âge. La demande du dépôt d'un seul préavis englobant le tout, devant le Conseil communal aurait pour avantage une meilleure vue des travaux et du suivi également dans le contrôle de la gestion par notre Conseil. Le Municipal et son Chef de service sont contre ce changement qui pourrait générer un énorme travail supplémentaire. Les commissaires ont l'impression que les Services industriels ne suivent pas les règles appliquées et respectées par tous les autres services de la Ville. (Par exemple : le remplacement de tuyaux, le goudronnage des routes par Travaux et Environnement font l'objet de préavis devant notre Conseil, mais les tuyaux des SIN sont gérés sous la fausse appellation d'extension, sans détails, dans le budget de la Ville. Chaque année il s'agit de CHF 3 à 5 millions).
- Pour certains, les SIN faisaient ainsi un cadeau à la commune de Prangins. Cela est faux, puisque la Commune ne possède plus son réseau d'eau, il a été repris par Nyon et donc les conduites à Prangins sont de la propriété de Nyon (un réseau d'eau ne pouvant être possédé que par une commune). C'est également faux par le fait que le compte de l'eau est un compte fermé (qui ne permet pas de bénéfice).

Conclusion

La commission est convaincue que l'investissement proposé par le préavis 187 est un aménagement indispensable pour la distribution de l'eau potable sur le secteur Nord-Est nyonnais. Il améliorera les performances et l'exploitation de l'ensemble du réseau de distribution et permettra l'augmentation de la pression d'eau imposée par les organes cantonaux.

La commission propose l'amendement du point 1 des décisions du préavis municipal 187 comme suit :

Amendement

1. d'accorder un crédit de CHF 591'000.- HT à la Municipalité pour les travaux de renforcement et réfection des réseaux de distribution d'eau et de défense incendie de Nyon, sur les secteurs du Chemin des Jaquines, Chemin de la Chenalette et Route de Bénex-Dessus situés sur la commune de Prangins. .

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

- vu** le préavis N° 187/2020 « Renforcement et réfection des réseaux de distribution d'eau et de défense incendie de Nyon, sur les secteurs du chemin des Jaquines, chemin de la Chenalette et route de Bénex-Dessus situés sur la commune de Prangins »,
- ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder un crédit de CHF 591'000.- HT à la Municipalité pour les travaux de renforcement et réfection des réseaux de distribution d'eau et de défense incendie de Nyon, sur les secteurs du Chemin des Jaquines, Chemin de la Chenalette et Route de Bénex-Dessus situés sur la commune de Prangins. .
2. de prélever le montant de CHF 591'000.- HT du service des eaux sur le fonds de réserve du service des eaux, compte N° 9280.27 doté d'un montant de CHF 15'884'955.- au moment de la rédaction du préavis, sous déduction des subventions de l'ECA pour un montant total estimé provisoirement à CHF 47'000.-.

La Commission :

PIEREN Taïna
SCHWERZMANN Danièle
ALLAMAND Victor
DE PERROT Léon
SANTANTONIOU John
SAUERLAENDER Michael
WAHLEN Wahlen Pierre
FÜGLISTER Jean-François (Président et rapporteur)